



(Orig: 1.816-12)

21. Sep. 1977

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Le 20 septembre 1977

Bg/gst. 799.3.0.1
 799.3.2.0
 Lat.Am. 850.5
 799.2.1.0

1.857-50


Note d'information:

Décision de la BNS à l'égard des banques de développement
 ayant des dépôts en Suisse

Jusqu'à présent, les dépôts des banques de développement en Suisse étaient soumis aux mesures de protection monétaire qui ont été introduites dans notre pays entre 1972 et 1974: les dépôts ne bénéficient pas d'un intérêt; au-delà d'un certain montant, les dépôts sont soumis à une commission spéciale.

Désireuse d'éviter tout risque de conflit entre l'application de ces mesures et les engagements que la Suisse a pris à l'égard des banques de développement, la Banque nationale suisse vient de décider que ces mesures ne leur seraient plus applicables. Elle vient donc d'écrire en ce sens à la Banque asiatique de développement, à la Banque interaméricaine de développement, à la Banque mondiale et au Fonds africain de développement (lettres datées des 8-9 septembre 1977).

La décision de la BNS est pleinement conforme à la politique générale de cette institution de favoriser les activités financières des banques de développement en Suisse. Le texte standard des lettres envoyées par la BNS figure en annexe à cette note. Etant donné que la Suisse n'est pas membre de la Banque mondiale, le texte de la lettre relative à cette dernière comporte une modification, qui est aussi indiquée en annexe.

Annexe mentionnée

 (K. Jacobi)

Copie à:

Ambassade de Suisse, Abidjan (à l'attention de M. L. de Battista)

Ambassade de Suisse, Manille (3 copies à l'attention de
MM. Dupont et Aenishänslin, ADB,
ainsi que de l'Ambassade)

Ambassade de Suisse, Washington (3 copies, dont 1 pour M. Aoki)

Banque nationale suisse, Zurich, avec remerciements pour envoi
des copies de lettres au soussigné

Service de la coopération technique, DPF (3)

Division du Commerce
Economie
Handelstatistik

Le 20 septembre 1977
L'Association de la BMS est pleinement favorable à la poursuite de
cette institution de favoriser les activités financières
des banques de développement en Suisse. Le texte standard des
lettres envoyées par la BMS figure en annexe à cette note. Il est
donné que la Suisse n'est pas membre de la Banque mondiale. Le texte
de la lettre relative à cette dernière comporte une modification
qui est aussi indiquée en annexe.

(X. Jacobi)

Annexe mentionnée